

ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau JAUNE

**POUR VENT VIOLENT – PLUIE INONDATION – VAGUE SUBMERSION
et CRUE sur BASSIN ODET**

phénomènes des 28 et 29 novembre 2018

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :

- par METEO-France
- et le service des prévisions des crues.

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo et crues.

1) Phénomène VENT , PLUIE INONDATION : VIGILANCE JAUNE :

PERIODE A RISQUE : poursuite de la vigilance

- renforcement du vent : rafales de secteur Sud Ouest de 80 à 90 km/h dans les terres, pouvant atteindre jusqu'à 100 km/h sur le littoral en deuxième partie de nuit puis mollissant
- quantités de pluie attendue 15 à 20 mm jusqu'à 30 mm jusqu'à jeudi matin

CONSEQUENCES : Compte-tenu de rafales de vents supérieures à 90 km/h, la vitesse sur le Pont d'Iroise sera réduite à 70 km/h à compter de 22 h00 ce jour jusqu'à mercredi début de matinée.

2) Phénomène VAGUES SUBMERSION MARINE : VIGILANCE JAUNE :

PERIODE A RISQUE : mercredi 28 novembre 2018 à compter de 16h00

SECTEURS exposés : plus particulièrement le littoral Sud Finistère (train de houle de 4 à 5 m direction O.S.O)

SURCOTE PREVUE : de 20 cm

Horaires des pleines mers : consulter les horaires pour votre commune

Marée de Quimper

Mercredi 28 novembre 2018 : coeff 81 à 21h14

jeudi 29 novembre 2018 : coeff 75 à 09h36 et 70 à 22h25

3) Vigilance CRUES : VIGILANCE JAUNE :

- bassin concerné : Odet (phénomène essentiellement maritime)
- Période à risques : mercredi 28 novembre 2018 à la marée haute de 21 heures 14 et jeudi 29 novembre 2018 aux marées hautes de 09h36 et 22h25

Les niveaux du tronçon étant actuellement inférieurs aux normales saisonnières, cet événement restera essentiellement maritime.

Quelques débordements peuvent apparaître en estuaires.

Les prévisions de hauteur sont les suivantes :

- sur l'Odet maritime à Quimper (Palais de justice) : 2,40 m à 2,60 m pour la marée de mercredi vers 22:00
- sur l'Odet maritime à Quimper (Palais de justice) : 2,75 m à 2,95 m pour les marées de jeudi

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ **Prendre toutes mesures de prévention des risques :**
 - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
 - D'alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
 - D'interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
 - **Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.**
 - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ✓ De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :
 - METEO : www.meteofrance.com
 - CRUES : <http://vigicrues.gouv.fr>
 - VAGUES SUBMERSION : (train de houles de 4 à 5 mètres orienté S.S.O : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
 - ainsi que les conditions de circulation : sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 28 novembre 2018 à 15h50

Le Préfet,
Pour le Préfet, par délégation
le chef du service interministériel
de défense et de protection civiles,



Michèle BOULIC